



NOTICE EXPLICATIVE 2026/2027



L'école de Musique, Danse et Théâtre propose la pratique des différentes disciplines à partir de la moyenne section de la maternelle, avec un apprentissage individuel et/ou collectif.

La classe théâtre est ouverte à partir de 4 ans.

Début des cours : lundi 14 Septembre 2026

Inscriptions : Anciens élèves: en cliquant sur le lien reçu par mail

La date limite des réinscriptions est fixée au **25 Août 2026**, après cette date la discipline et le choix des horaires ne peuvent être garantis.

Nouveaux élèves, sur les différents lieux d'inscriptions:

Mardi 08/09 de 17h30 à 19h à **Colayrac** (Mairie)

Mercredi 09/09 de 16h à 19h à **Foulayronnes** (Le Galion)

Jeudi 10/09 de 16h30 à 19h à **Bon Encontre** (Centre culturel Delbès)

ou sur le site www.musiquenvie.com et www.dansenvie.com

Communes Subventionnées (Boé, Bon-Encontre, Colayrac, Foulayronnes) justificatif de domicile obligatoire à fournir à l'inscription.

Dans tous les cas, vous devez :

- * Consulter le planning des cours,
- * Choisir la discipline
- * Contacter le professeur concerné pour les cours individuels, afin de réserver l'horaire.

Pratique Instrumentale :

- **Cycle 1** (débutants 1ère et 2ème année, du CE1 jusqu'en 6ème) : 30 minutes de cours individuel (20 minutes de Pratique Instrumentale et 10 minutes de Formation Musicale).

Participation à l'Ensemble Musical OBLIGATOIRE.

- **Cycle 1+** (si niveau validé, à partir de la 3ème année de pratique instrumentale) : 40 minutes de cours individuel (30 minutes de Pratique Instrumentale et 10 minutes de Formation Musicale)

Participation au groupe Prép'Ados OBLIGATOIRE.

- **Cycle 2** (si niveau validé, à partir de la 6ème année de pratique instrumentale) : 40 minutes de cours individuel.

Participation à l'Orchestre et/ou au cours de Techniques du son fortement recommandée.

- **Adultes** : 30 minutes de cours individuel. Possibilité de participer gratuitement à l'Orchestre et/ou un atelier. 3

Pratique Danse :

Vous évoluez dans le cadre d'une association qui dispense des cours de danse. À ce titre, nos enseignements sont soumis à la réglementation spécifique du code de l'Éducation .

Un certificat médical est donc obligatoire pour la pratique de la danse. (Art. 362-1 et 362-2 du code de l'Éducation.) **dès le 1er cours.**

Tarifs :

Les tarifs sont annuels, le règlement en 5 fois est une facilité de paiement, tous les chèques doivent être remis lors de l'inscription, libellés à l'ordre de Musiqu'Envie (l'inscription ne sera validée qu'après réception du dossier complet et du règlement joint) .

Les tarifs sont calculés selon la discipline, la durée des cours, l'âge et le lieu de résidence de l'élève.

L'adhésion de 25€ par élève est obligatoire, en tant que membre de l'Association adhérente au contrat de la Confédération Musicale de France.

Aucun encaissement n'est effectué avant le 1er octobre.

Les paiements en 5 fois seront encaissés aux dates suivantes :

10/10/2026 - 10/11/2026 - 10/01/2027 - 10/03/2027 - 10/04/2027

Des réductions s'appliquent dans les cas suivants (hors ateliers) :

20€ à partir du 2ème élève mineur de la même famille (hors atelier).

20€ pour une 2° discipline par élève mineur (hors atelier et plusieurs cours de danse), à déduire du 1er règlement.

Rappels :

Règlement intérieur en consultation sur le site www.musiquenvie.com et sur le site des inscriptions.

Aucun élève ne sera admis en cours, s'il n'a pas , en temps utile, déposé son dossier complet accompagné du règlement.

Il est de votre responsabilité de vous assurer de la présence des professeurs avant de laisser vos enfants. De même, nous vous demandons de récupérer vos enfants à l'heure de fin de cours (notre responsabilité étant désengagée).

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter par mail : musiquenvie47@gmail.com

Droit à l'image :

L'option doit être renseignée sur le bordereau d'inscription ou sur la vue famille de l'espace OpenTalent.

En cas de refus, l'élève ne pourra participer à aucune manifestation organisée par Musiqu'Envie.

Information sur la protection des données :

Conformément au Règlement Général sur la protection des Données applicable depuis le 25/05/2018, nous vous informons que nous utilisons vos données uniquement à des fins professionnelles, en aucun cas, nous ne les communiquons à des tiers.

Nous nous engageons à traiter vos informations personnelles dans le respect de la réglementation en vigueur.

Pour toute demande de consultation, modification ou suppression de ces données, merci de bien vouloir envoyer un simple courriel à l'adresse suivante: musiquenvie47@gmail.com

Informations par rapport à une crise sanitaire:

Nous vous demandons de respecter les mesures sanitaires et gestes barrières en vigueur, selon le protocole mis en place.